

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2022

### - Procès-Verbal -

---

L'an 2022, le mercredi 14 décembre à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil Municipal au Château Lestrille, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

#### **Présents :**

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, M. Karim MESSAI, Mme Christine GAURRY, Mme Marie-Luce ABADIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Éric MAITRE, Mme Marie-Hélène LAHARIE, M. Vincent COYAC, M. Jean-Philippe VIDOU, Mme Muriel MEURIN, Mme Laurène MAURY, Mme Evelyne DAUVILLIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, M. William ANDRE-LEBESGUE, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE, Mme Marie-José MALLADA

#### **Absents et excusés :**

Mme Laurène MAURY  
M. Pascal DELAVICTOIRE  
Mme Claire RYCKBOSCH  
Mme Jihane ELFADI  
M. Jean-Bernard AGUERRE  
M. Thierry NICOLAS

#### **Pouvoir a été donné par :**

Mme Laurène MAURY à M. Thierry LUREAUD  
M. Pascal DELAVICTOIRE à M. Thierry VERDON  
Mme Claire RYCKBOSCH à M. William ANDRÉ-LEBESQUE  
Mme Jihane ELFADI à M. Mathieu CHOLLET  
M. Jean-Bernard AGUERRE à Mme Corine LESBATS  
M. Thierry NICOLAS à M. Claude DAUVILLIER

#### **Secrétaire de séance :**

M. William ANDRÉ-LEBESQUE

---

#### **Monsieur le Maire :**

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour, je déclare la séance du Conseil Municipal ouverte, et je salue à la fois les citoyens et citoyennes qui sont dans la salle et celles et ceux qui sont à distance et qui nous suivent via la page Facebook de la ville. Donc je procède comme à l'accoutumée à l'appel des présences. »

*(Monsieur le Maire procède à l'appel et à la nomination du secrétaire de séance)*

« Je vous remercie je vais faire circuler la feuille de présence. »

## **Communications**

### **Monsieur le Maire :**

« Quelques communications, je vais passer la parole à Mme LESBATS tout d'abord. »

### **Madame Corine LESBATS :**

« Je voudrais faire un petit retour sur la quinzaine de l'égalité et de la diversité pour la lutte contre toutes les discriminations. Cette année, c'est un grand projet qui a neuf ans et qui a été lancé par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux. Donc neuvième édition, vingt communes participantes. C'est une grosse augmentation de l'investissement des communes de la métropole. Cent cinquante projets que ce soit de théâtre, des colloques, débats, expositions etc. Sur de nombreux thèmes comme le sexisme, l'âgisme, le handicap, la parentalité etc. Et un certain nombre de projets qui concernaient surtout la jeunesse, en particulier les adolescents. C'est le cas d'Artigues. Alors Artigues, trois projets, deux sur le handicap, excellent projet et un projet qui concerne les adolescents et aussi les parents. Les adolescents qui rencontrent des difficultés liées à cette période de la vie. D'où la nécessité d'une sensibilisation, qui a pu se faire grâce au collège du secteur, le collège de Cenon qui fait que ce projet est de deux communes, Artigues et Cenon. Alors spectacle et médiation ce qui a permis des échanges entre les jeunes et les artistes sur tout un tas de problématiques qu'ils rencontrent. C'était un projet avec le collège Jean-Jaurès et qui avec le succès que ça eut, nous allons très certainement maintenir un partenariat avec cet établissement. Lors de la clôture vous avez pu le voir puisque vous étiez présents, que l'on a remis un trophée, un par commune. On en a remis un à « Martyr » qui était justement ce projet avec le collège. Mais honnêtement on aurait pu remettre 150, enfin l'ensemble des communes aurait pu remettre un trophée à tous les projets qui étaient tous excellents et je voudrais en profiter pour remercier évidemment tout le monde, tout le Conseil municipal pour sa présence, ce qui nous a permis de passer un moment convivial, très sympathique. Voilà. »

### **Monsieur le Maire :**

« Merci, Monsieur LUREAUD pour une communication. »

### **Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Juste quelques secondes pour vous confirmer ce que je laissais entrevoir lors du dernier conseil municipal. Dire que j'ai eu le plaisir de signer le permis de construire de la halle de marché, il y a dix jours entre les deux conseils. Après la signature du PC de l'école par Monsieur le Maire, il y a quelques semaines. C'est donc le deuxième projet emblématique de notre mandat qui est validé définitivement. Voilà je voulais vous en faire communication. »

### **Monsieur le Maire :**

« Merci, Madame WINTER. »

### **Madame Claire WINTER:**

« Juste pour vous informer que demain est une journée de fête, un petit peu de Noël, de nos différentes structures. Demain matin à 10h30, il y a le spectacle pour le relais petite enfance, avec les assistantes maternelles et les petits. Et l'après-midi à 14h30, c'est le Noël des aînés à Feydeau, avec un spectacle et à 15h le Noël des crèches sur Bétailhe. »

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

### **Monsieur le Maire :**

« Merci, nous passons maintenant au tableau des décisions. Il y avait simplement deux décisions. Une concernant le remboursement d'un sinistre pour Pilliot Assurance donc 339 € et un contrat de cession pour la compagnie Art Session pour 1899 € et 200€ de frais de restauration, de transport et d'hôtel. »

### **Approbation du procès-verbal précédent**

### **Monsieur le Maire :**

« Je propose maintenant de passer à l'approbation du procès-verbal précédant celui du 21 novembre 2022. Avez-vous des remarques sur ce PV ?

Non, je n'en vois pas, je vous propose de passer à l'approbation, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus donc à l'unanimité le PV est approuvé et je vais donc mettre en circulation la feuille de présence pour signature ainsi que le procès-verbal s'il vous plaît. »

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Monsieur le maire :**

« Avant de passer aux délibérations, nous aurons en fin de conseil municipal, je vous ai proposé une motion concernant La Poste. Je propose que comme elle est ajoutée à l'ordre du jour du Conseil de la traiter en toute fin de conseil Municipal.

Il faut quand même l'approbation des élus afin de mettre au vote, le fait que l'on puisse modifier l'ordre de jour pour examiner cette motion. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas plus donc à l'unanimité, l'ordre du jour est amendé, on traitera la motion en fin de Conseil.

Je passe la parole maintenant à Monsieur MESSAI pour une série de délibérations, la première, la numéro 94. »

### **Délibération n° 2022 / 94 – Délibération relative à la Cession d'un broyeur sur remorque « PREMIUM 30 ER » d'occasion au profit de la société QUARTO**

### **Monsieur Karim MESSAI :**

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. La délibération 94 concerne la cession d'un broyeur, un outillage des services techniques. Un broyeur d'occasion au profit d'une société à la suite d'une mise aux enchères. La commune a engagé un recensement de son patrimoine mobilier en vue d'une meilleure utilisation, une rationalisation de son parc. Ce broyeur a été acquis en 2013 par la commune et il n'est plus tout à fait adapté à nos besoins donc nous avons décidé de le mettre aux enchères afin d'en tirer le meilleur prix. L'enchère a été fructueuse, même au-delà de nos espérances, puisque que la valeur résiduelle de ce bien est de 1990 € à peu près, aujourd'hui comptablement ce bien vaut presque 2000 € et l'enchère a été attribuée à un tout petit peu moins de 8000 €. Donc au-delà de 4600 € le Conseil se doit de demander l'autorisation de cette cession et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures afférentes à cette cession. Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, merci donc y a-t-il des questions sur cette délibération, oui Monsieur DAUVILLIER. »

**Monsieur Claude DAUVILLIER :**

« Oui, Bonsoir. On a deux montants exactement. On a 7294 dans un premier temps et on a 7924 à la fin, sur la délibération, quel chiffre est le bon des deux. »

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Effectivement Monsieur DAUVILLIER, il y a eu une inversion dans le ... »

**Monsieur Claude DAUVILLIER :**

« Donc on retient le 7924. »

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Pour moi c'est 7924 c'est ça. Merci pour cette précision. »

**Monsieur le Maire :**

« La délibération sera amendée effectivement merci. »

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Merci. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote s'il vous plaît. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas plus donc à l'unanimité la délibération 94 est adoptée, merci. La suivante Monsieur MESSAI ? la 95. »

**Délibération n° 2022 / 95 – Délibération relative à l'engagement avant vote du budget – Application de l'article L.1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – Budget Ville et Budget annexe.**

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Merci Monsieur le Maire. La délibération 95 est relative à l'engagement avant le vote du budget. C'est une procédure tout à fait traditionnelle. Le budget n'étant pas voté au 1er janvier, on demande au Conseil Municipal de prévoir différentes parties de son budget d'aide moins un, allouer pour l'année future. En l'occurrence le Maire a la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant ce vote à la hauteur d'un quart des crédits pour l'année d'exercice. Cette autorisation permet à la collectivité de ne pas attendre le vote du budget pour commencer à exécuter les dépenses investissements sur l'année prévue. Concernant les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas tout à fait la même procédure parce que le Conseil Municipal et le Maire à la possibilité d'exécuter l'intégralité du budget prévisionnel sur l'année précédente. Il n'y a pas de débat à ce sujet-là. Les fonctionnaires sont bien payés, les fluides sont bien payés sans aucun problème. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget d'investissement, comme cela se fait tous les ans depuis de nombreuses décennies, d'engager un quart du budget maximum du budget prévisionnel pour 2022. Monsieur le Maire je vous laisse et pardon petite précision cela au titre du budget principal mais également au titre du budget annexe parce que nous avons toujours

deux budgets c'est peut-être un point qui sera amené à évoluer comme je l'expliquais lors du précédent débat budgétaire. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Monsieur MESSAI, y a-t-il des questions ? non pas de question. Écoutez, je propose de passer au vote. Qui est contre ? 6 votes contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui est pour ? Je vais vous demander de lever la main, merci. A la majorité la délibération est adoptée. Alors délibération suivante numéro 96, subvention CCAS. Monsieur MESSAI. »

**Délibération n° 2022 / 96 – Délibération relative à la Cession d'un broyeur sur remorque « PREMIUM 30 ER » d'occasion au profit de la société QUARTO**

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Merci Monsieur le Maire, la 96 comme la délibération 97 sont toutes les deux des délibérations relatives au versement d'acompte de subventions pour des budgets de fonctionnement. Tout à l'heure, il s'agissait de budget d'investissement là, il s'agit de budget de fonctionnement pour le CCAS pour la délibération 96 et de budget de fonctionnement également pour la délibération 97, budget de fonctionnement de l'école d'art. Comme il est d'usage et comme le code l'autorise et comme tous les ans au demeurant. Nous proposons d'autoriser le Conseil Municipal à verser un acompte pour la subvention de 2023. Un acompte de 50% correspond pour l'année 2022 à 147 000€ s'agissant du CCAS. Le solde évidemment de cette subvention sera versé pour le budget primitif qui sera étudié l'année prochaine. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y a-t-il des questions sur cette délibération récurrente. Oui Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Juste une petite précision, Monsieur le Maire. Effectivement nous votons pour ces trois délibérations parce qu'on ne veut pas bloquer le budget afin que le CCAS puisse fonctionner à partir de janvier, faut qu'il y ait un budget et pareil pour la commune. Mais on ose espérer que, on aimerait quand même avoir un vrai budget dans les temps, même si vous avez le droit de le décaler jusqu'au mois d'avril. Ça serait quand même intéressant d'avoir un vrai budget en amont pour pouvoir préparer une année 2023, ça aurait été mieux. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y a-t-il d'autres questions, non si pas de question je fais faire une réponse à Monsieur COLOMBO. On voit que même les communes qui cette année avaient traditionnellement l'habitude de voter un budget en fin d'année et non pas en début d'année suivante ont été obligées cette année compte tenu des grosses difficultés de prévision de reporter leur budget. J'entends votre demande qui est récurrente mais ce n'est encore pas cette année que nous pourrions malheureusement avoir une vision suffisamment tôt pour le faire. Monsieur DAUVILLIER. »

**Monsieur Claude DAUVILLIER :**

« Oui, donc également comme Monsieur COLOMBO pour les trois prochaines délibérations nous allons voter favorablement, pour l'École d'Arts, le CCAS et pour les subventions, voilà. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, alors Monsieur MESSAI pour une précision. »

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Merci juste un élément Monsieur COLOMBO, par rapport au budget, la présentation de ce budget, Monsieur le Maire a effectivement dit qu'il y a de nombreuses collectivités qui l'ont décalée étant donné l'incertitude qu'on vit sur différents marchés énergétiques C'est d'autant plus vrai pour nous qui sommes adhérents du syndicat départemental de l'électricité des énergies de la Gironde, ou la fixation des prix pour 2023 se fait en ce moment même. Donc tant qu'on n'a pas ce niveau de prix pour nos fluides, on ne peut pas sortir ce budget-là. Voilà c'était juste un élément complémentaire parce que c'est vraiment d'actualité. Le marché de l'électricité pour 2023 est en train d'être racheté en ce moment même par le syndicat. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci donc je vous propose de passer au vote de la première délibération, malgré tout on va les voter une par une donc la numéro 96 concernant le CCAS si j'ai bien compris. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus, donc à l'unanimité la délibération est adoptée. Concernant la 97 très rapidement Monsieur MESSAI, vous voulez peut-être préciser les montants. »

**Délibération n° 2022 / 97 – Délibération relative aux Subvention 2023 à l'École d'Arts – 1<sup>er</sup> acompte – Approbation - Versement**

**Monsieur Karim MESSAI :**

« 97 c'est juste pour donner le montant. C'est exactement la même chose, 50% ce qui correspond à 95 750€ et s'agissant de l'École d'Arts. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, je vous propose de la mettre au vote de la même manière, s'il n'y a pas de question complémentaire. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus, donc à l'unanimité la délibération 97 est adoptée je vous en remercie. Et la 98, Monsieur MESSAI. »

**Délibération n° 2022 / 98 – Délibération relative à l'Attribution de subventions aux associations artiguaises – Acompte - Versement**

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Alors la 98 encore une fois c'est le même esprit, c'est le versement d'un acompte pour les associations. On est encore sur cette même échelle. C'est 50% de l'exercice actuel et le montant, c'est à peu près 40 000€, Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, très bien. Y a-t-il des questions ? Non plus. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus donc à l'unanimité la délibération 98 est adoptée et je vous en remercie. Monsieur MESSAI pour le numéro 99. »

**Monsieur Karim MESSAI :**

« Merci Monsieur le Maire, la délibération 99 elle est relative au rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, appelé également sous le joyeux acronyme de « CLECT ». On va parler de commission locale parce que c'est plus simple. C'est une commission qui se réunit annuellement pour évaluer justement le transfert des charges entre les différentes communes de la Métropole et la Métropole. Certains services sont métropolitains, il y a des charges afférentes à la métropolisation de ces services et donc tous les ans il y a une commission qui évalue le niveau de service, le niveau de transfert, les coûts et qui réajuste les frais de service ou les attributions de compensation, comme on dit dans le jargon administratif et technique. Nous avons le devoir de vous faire un retour sur cette commission locale qui s'est tenue le 09 novembre dernier de mémoire. Il y a cinq points qui ont été abordés à l'ordre du jour. Je ne rentrerai pas dans le détail de ces points, ils sont dans la délibération. Sur l'ensemble de ces points tous ne concernent pas Artigues. Il y a des points spécifiques sur des communes comme Bassens, Saint-Aubin-de-Médoc etc. Je vais juste donner une vue globale de cette commission. Pour nous, Artiguais cela ne change pas. Les attributions de compensation sur la partie investissement sont inchangées. C'est 158 000 € à verser à Bordeaux Métropole au titre des services que nous mutualisons et les attributions de compensation sur la partie fonctionnement sont de l'ordre de 17 000 € à percevoir de la part de Bordeaux Métropole. L'ensemble des points restants, les quatre autres points restants. Pour avoir une vision globale et je m'arrêterai là-dessus parce que c'est très technique et ça ne nous concerne pas directement, on est sur des attributions de compensation de l'ordre de 25 millions d'euros à percevoir par Bordeaux Métropole et de l'ordre de 15 millions d'euros en fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole. Je voulais juste faire un peu de vulgarisation sur cette commission locale parce que c'est quand même très technique, très administratif recentrer le débat sur Artigues plutôt que de vous énumérer les cinq points qui ont été traités longuement lors de cette réunion du 09 novembre. Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci y a-t-il des questions ? Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, Monsieur le maire, effectivement mais je pense quand même qu'il y a une partie qui nous concerne puisqu'il y a la partie numérique et systèmes d'information, où il y a quand même une décision qui a été prise sur l'allègement du P5. En tout cas, à condition qu'on mutualise à partir du 01 janvier 2023, si je ne m'abuse, on n'a pas décidé encore de mutualiser ce service-là. Donc on ne pourra pas bénéficier de cet allègement de charge et j'aimerais savoir puisque je sais que c'est à l'étude, savoir quelle orientation la commune donne sur ce service, sur la mutualisation de ce service ou pas. Est-ce qu'on le fera en 2024 ou pas. On ne pourra pas bénéficier d'un allègement. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors je vous propose d'en reparler puisque c'est la dernière délibération qui est en lien avec celle-ci. On vous expliquera effectivement pourquoi on n'est pas passé dans ce package-là. Pourquoi ça se fera en 2024 sur ce cycle. Y a-t-il d'autres questions sur cette commission ? Non écoutez je vous propose, est-ce que c'est un vote. Oui ce n'est pas un prendre acte pardon je vérifie. Oui c'est un vote pardon. Ecoutez, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus à l'unanimité la délibération est adoptée je vous en remercie. Nous passons à la numéro 100, Monsieur MESSAI, elle concerne le rapport annuel d'activité de Bordeaux Métropole. »

## **Délibération n° 2022 / 100 – Délibération relative au Rapport annuel d'Activité 2021 de Bordeaux Métropole**

### **Monsieur Karim MESSAI :**

« Alors vous imaginez que je ne vais pas vous faire une lecture détaillée de ce rapport annuel de Bordeaux Métropole pour l'année 2021 je précise. C'est un rapport qui fait un bon millier de pages. Je rappellerai juste que nous sommes une commune de Bordeaux Métropole bien évidemment, une des 28 communes de Bordeaux Métropole. Que la métropole a des compétences obligatoires et des compétences facultatives. Que notre métropole a un budget annuel de l'ordre du milliard d'euros. Que nous avons même un vice-président qui est notre édile. Que Bordeaux Métropole sur cette année 2021, je reprends un peu plus précisément mes notes donc continue à s'inscrire dans une éco-responsabilité. Elle a lancé la révision du plan local d'urbanisme, le fameux PLU qui guide la constructibilité ou pas de nos terrains, avec une vision renouvelée de l'approche constructible. Qu'elle a approuvée et voté son schéma de mobilité et à Bordeaux Métropole, on connaît les impacts d'un tel schéma. Que le premier plan marche a été adopté, qu'une tarification solidaire sur le réseau de transport en commun et d'ores et déjà effectives et voté. Qu'elle s'est lancée dans le vaste projet de plantation du million d'arbre. Le rapport précise par ailleurs que la métropole continue à œuvrer pour un RER métropolitain. Pour une mise en régie du service de l'eau et la volonté de servir. Donc un équilibre, un avenir commun et équilibré. Voilà je vous ai synthétisée mille et quelques pages de rapport annuel mais c'est ce que je vous propose de retenir de ce rapport et proposer à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal de prendre acte de la communication. »

### **Monsieur le Maire :**

« Oui je ne sais pas s'il y a des questions. Juste préciser que la ville d'Artigues est entrée dans l'ancêtre du prédécesseur de Bordeaux Métropole qui était la CUB en 1968. Voilà ça fait de nombreuses années qu'Artigues et dans cette Métropole Bordelaise. Y a-t-il des questions, des remarques ? Non, je n'en vois pas. Écoutez, le Conseil municipal prend acte de ce rapport je vous en remercie. »

## **Délibération n° 2022 / 101 – Délibération relative à la Créations et fermetures de Postes – Mise à jour du tableau des effectifs**

### **Monsieur le Maire :**

Je vais vous présenter la délibération numéro 101 qui concerne la mise à jour du tableau des effectifs avec deux points. Simplement ce sont des évolutions de poste sans modification de volume d'effectifs puisque l'on doit remplacer, Madame Élodie Dupont qui nous a quittés, début décembre. Sa remplaçante n'ayant pas le même niveau de poste, il faut supprimer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et créer un poste de rédacteur territorial. Et ensuite des postes, des avancements de grade qui se font classiquement un petit peu tous les ans. Cinq postes qui sont détaillés mais pas d'intérêt à être détaillés plus avant mais vous les avez dans la délibération. L'effectif reste à 140 personnes. Avez-vous des questions sur ce tableau ? Oui Monsieur ANDRÉ. »

### **Monsieur William ANDRÉ-LEBESQUE :**

« Oui Bonsoir merci Monsieur le maire. Moi j'ai une question relative au tableau concernant la suppression d'un poste de brigadier gardien, ce qui ramène les effectifs de la police municipale à 3 donc je pense que c'est lié, et j'aimerais en connaître les raisons et le cas échéant s'il est prévu un remplacement, merci. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors c'est simplement une question de grade du brigadier-chef principal mais il n'y a pas d'évolution des effectifs. En réalité c'est qu'on avait ouvert un poste, refermé un poste. On reste au même effectif. On a toujours nos trois policiers municipaux et une ASVP. L'effectif reste aujourd'hui de quatre personnes et il en restera de quatre personnes, il n'y a pas d'évolution et de mouvement. Simplement qu'au dernier conseil municipal, on avait modifié un poste, je n'ai plus le détail en tête, c'était la dénomination du poste qui ne convenait pas. Physiquement ça ne change rien. On a toujours notre responsable de police municipale qui était là dans la journée, même s'il n'est pas là ce soir. Y a-t-il d'autre question sur ce tableau des effectifs. Non je n'en vois pas. Écoutez, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. »

**Délibération n° 2022 / 102 – Délibération relative à la Convention d'adhésion au service Rémunération / Chômage du CDG de la Gironde**

**Monsieur le Maire :**

« Alors, je vous présente ensuite la délibération numéro 102 qui concerne une convention d'adhésion au service rémunération chômage du CDG de la Gironde. Ce sont des missions facultatives mais qui deviennent maintenant payantes alors que jusqu'à maintenant le Centre de Gestion proposé ses missions de manière gracieuse. Si nous avons besoin de travailler sur des personnels qui auraient besoin d'avoir accès à l'assurance chômage, le CDG nous propose un certain nombre de missions qui ne sont plus gratuites et dont la grille tarifaire est annexée en annexe 2 de cette convention. Y a-t-il des questions ? oui Monsieur Cholet. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Une question vous annoncez depuis 2019 300% d'augmentation, est-ce qu'on a une idée de la valeur du nombre de dossiers traités. Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Parce que 300% cette notion de pourcentage me paraît importante mais en valeur tout est relatif. »

**Monsieur le Maire :**

« C'est la recrudescence des dossiers au niveau du centre de gestion, ce n'est pas au niveau de la commune. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Oui »

**Monsieur le Maire :**

« Mais le nombre de dossiers non je n'ai pas le détail sur le... »

*(Inaudible. Prise de micro en simultané)*

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Parce qu'on a du mal Monsieur le maire pardon à saisir cette délibération. Ce n'est pas traité en interne chez nous, cette proposition de dossier de chômage. »

**Monsieur le Maire :**

« Non, justement on prend appui, alors si besoin parce que c'est toujours une mission qui est facultative. Soit nos services RH arrivent à traiter les dossiers soit il demande un appui technique. Jusqu'à maintenant les services pouvaient s'appuyer sur les services du Centre de Gestion. Bon peut-être que le Centre de Gestion s'est trouvé un peu débordé par le nombre de demandes et aujourd'hui ne fait plus cette opération de manière gratuite et propose un tarif qui est annexé à cette convention. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Parce que les tarifs sont quand même assez conséquents. C'est pour ça le but de ma question. 300% est-ce qu'on avait idée, multiplié par le nombre de personnes parce que là 300% ce n'est pas un nombre de personnes, cela nous donnerait une vision financière du coût. »

**Monsieur le Maire :**

« Encore une fois 300% c'est au niveau du Centre de Gestion en globalité. Ce n'est pas au niveau de la commune d'Artigues. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« OK d'accord mais combien ça va nous coûter demain si on adhère à ce... »

**Monsieur le Maire :**

« Alors ça va nous coûter, on a un tarif, je crois qui est pour cette délibération, c'est un tarif qui est sous forme d'une adhésion et qui sera pour nous de 400€, puisque nous faisons partie des collectivités et établissements affiliés et relevant d'un Comité Social Territorial local. C'est 400 € par an et ensuite à chaque prestation c'est selon les cas donc il y a un tableau des prestations. Ça va de la moins chère, qui est le conseil juridique à 15€, au suivi mensuel à 14€ jusqu'au tarif le plus élevé qui est l'étude et la simulation du droit initial à l'indemnisation chômage à 150 €. Oui Monsieur Colombo. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui effectivement Monsieur le maire c'est une délibération qui va dans le bon sens si ça peut accompagner les agents, on peut être que pour. Mais effectivement je compléterai la question de Monsieur CHOLLET. Je voudrais peut-être connaître plutôt le nombre de dossiers qu'on a eu à traiter ces dernières années dans la commune, ce qui m'intéresse c'est surtout la Commune. Est-ce qu'on en a une idée du nombre de dossiers qu'on a eu à traiter ces dernières années. »

**Monsieur le Maire :**

« Je n'ai pas la réponse en séance mais ça doit être assez faible puisque ça fait suite généralement à des ruptures conventionnelles et on en a eu une je pense en 2020 probablement de mémoire, peut-être 2021. Mais c'est quand même quelque chose qui est assez faible donc ce ne sera de toute façon pas des sommes très importantes pour la collectivité. Et toutes les ruptures conventionnelles ne donnent pas lieu à des gens qui sont au chômage parce qu'un certain nombre de personnes retrouvent une activité à l'issue. S'il n'y a pas d'autre question je propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui est pour ? Je vais vous demander de lever la main merci. A la majorité la délibération est adoptée. »

## **Délibération n° 2022 / 103 – Délibération relative à la Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Gironde**

### **Monsieur le Maire :**

« Délibération numéro 103 qui concerne l'adhésion à l'offre de service de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Gironde. C'est une prestation qui était facturée, non pas sous la forme d'un forfait mais qui était facturé à la visite médicale. Le Centre de Gestion a modifié aussi son mode de fonctionnement et nous demande de passer sur un système de forfait avec cette convention. Nous n'avons pas vraiment le choix aujourd'hui. Nous vous proposons de poursuivre avec le Centre de Gestion et sa médecine du travail. La différence c'est qu'il y a un forfait par personne et par effectif. Le forfait est de l'ordre pour nous je crois que c'est 65 € par agent pour les collectivités et les établissements affiliés, donc 65 € X 140 agents. On est autour de 10 000 € mais on a les visites qui peuvent être déduites. Oui Monsieur COLOMBO. »

### **Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui merci Monsieur le Maire. Ça fait référence surtout à la modification de la loi santé travail qui a eu lieu cette année. Forcément le Centre de Gestion s'adapte et il y a quand même beaucoup de services qui ont été ouverts en plus donc il y a une adhésion par agent. Somme toute assez modéré puisque dans le privé c'est beaucoup plus élevé que ça. Mais ça ouvre droit à des services et je souhaiterais que l'on s'en saisisse et qu'on les utilise. Ces services sont compris dans le forfait. Ne serait-ce que l'analyse des risques psychosociaux et les analyses de postes ou des adaptations de poste. C'est intéressant de pouvoir saisir ces opportunités de les appliquer chez nous. »

### **Monsieur le Maire :**

« Bien sûr, y a-t-il d'autres questions ? Non, écoutez, bien nous passons au vote de cette convention. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne donc à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. Je vais passer maintenant la parole à Monsieur LUREAUD, pour le contrat de Co-développement. »

## **Délibération n° 2022 / 104 – Délibération relative à l'adoption de l'avenant n°1 au contrat de co-développement 5<sup>ème</sup> génération (CODEV V) – 2021/2023**

### **Monsieur Thierry LUREAUD :**

« 1<sup>ère</sup> délibération concernant le contrat de CODEV, l'avenant au contrat de CODEV. Le contrat de co-développement, c'est l'organisation et l'harmonisation du développement des communes et de Bordeaux Métropole en lien avec les grands axes de Bordeaux Métropole. Que ce soit d'un point de vue d'assistance technique, juridique et bien sûr financière. Cet avenant a pour objet de créer quelques fiches et d'en modifier certaines autres. On ne va pas toutes les passer en revue ce soir. Globalement les créations ce sont les premières qui sont citées, donc l'acquisition du site TDF dans le cadre du développement de OIM Rive Droite, pour créer un pôle d'Économie Sociale et Solidaire. Tout ça, ça va se lier avec le grand plan de déploiement de la zone d'activité Descartes-Blancherie et Feydeau, qui va permettre de créer un grand lien Économique Sociale et Solidaire. La tour sera plus seulement une antenne mais un totem de ce que sera l'Économie Sociale et Solidaire à son pied. Ensuite vous avez le plan climat métropolitain, c'est l'organisation de Bordeaux Métropole pour arriver à la neutralité carbone en 2050. Ça reste un schéma directeur général. Les trois suivantes concernent les plans stratégiques déchets que ça soit du recyclage à proximité, du compostage, le retraitement des déchets ménagers et ainsi de suite, là encore on ne va pas les détailler. On y répondra si vous avez des questions. Les sujets suivants concernent des modifications de fiches. Alors très clairement, ce sont des modifications de titres de fiches. Par exemple, la halle de marché et devenu la Halle de marché à panneaux photovoltaïques. Voilà, ce qui ne

change rien sur le contenu, rien sur les montants et rien dans l'assistance de Bordeaux Métropole à la commune pour développer ses projets. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui merci Monsieur LUREAUD, y a-t-il des questions ou des remarques, Monsieur CHOLLET. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Merci Monsieur le Maire, juste de ou trois remarques si je peux me permettre. Notamment une par rapport à la préemption du terrain justement de la tour TDF. Parce qu'on est bien préemption métropolitaine. »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Non, c'est un achat. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« C'est un achat, donc il n'y a pas de préemption mais ça reste une propriété qui va devenir une propriété de Bordeaux Métropole puisqu'on est sur l'achat. Je regrette un petit peu quand même qu'on ne se soit pas positionné peut-être qu'il aurait opportun de se positionner en tant que commune. C'est une idée. Et est-ce qu'on pourrait avoir une vision un peu plus éclairée sur ce projet Monsieur LUREAUD du devenir de ces bâtiments parce que là vous nous annoncez ça ce soir mais on n'a pas plus d'informations. »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« On a parlé en commission... »

*(Prise de parole sans micro, inaudible)*

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Pas ce soir Monsieur LUREAUD mais dans un temps prochain. Ensuite je voudrais juste qu'on s'interroge également sur le domaine de Saint Leu parce que là, il ressort. Alors il ressort effectivement, il n'y a pas d'enjeu modificatif financier ou autre. Cependant on n'a pas d'information sur ce qui se passe sur Saint Leu, nous personnellement en tant qu'Elus. »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Que je sache l'affiche n'est pas modifiée... »

*(Prise de parole sans micro, inaudible)*

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Mais sommes-nous légitimement en droit de savoir ce qui se passe sur Saint-Leu parce qu'on n'a pas d'information sur ce qui se passe sur Saint-Leu. »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« J'entends bien mais aujourd'hui on parle de la délibération qui est là, qui est la validation de l'avenir du contrat de CODEV donc on peut parler de tout mais ce n'est pas le sujet de la délibération Monsieur CHOLLET. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Beh si c'est le contrat de CODEV. »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Non, il n'est pas modifié dans l'avenant. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Mais j'en profite quand même pour vous solliciter sur savoir ce qui se passe sur Saint-Leu à l'avenir. Ensuite, on peut également parler de la piscine du Loret, elle ressort. Il faudrait qu'on nous éclaire là-dessus. Alors soit, je fais fausse route, soit je n'y comprends rien. C'est peut-être ça, Monsieur LUREAUD. Il y a réalisé les travaux dans le domaine des compétences, éclairage public et espace vert et puis on parle Cenon, Artigues et Floirac. Réhabilitation du bâtiment de la Chartreuse. Je ne sais pas. Et puis effectivement avoir un positionnement sur l'ESS, de ce projet d'artisanat sur des futurs locaux de la tour. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui alors sur la tour TDF aujourd'hui il y a une étude qui est lancée par Bordeaux Métropole, qui a été confiée à ATIS et la future foncière ESS de Bordeaux Métropole. Aujourd'hui il y a des études qui sont faites sur les besoins. Le club des entreprises notamment de la ville d'Artigues et consulter. Un certain nombre d'acteurs économiques pour voir ce que l'on pourrait faire. Aujourd'hui il n'y a pas d'idées préconçues. On regarde et c'est ce qui se fait beaucoup dans l'ESS, on consulte les acteurs pour voir comment ça pourrait se faire. Ce sont des locaux qui ont au rez-de-chaussée un format d'atelier et à l'étage plutôt un format de bureau. C'est quelque chose qui peut être adapté effectivement à du petit artisanat. Alors c'est plutôt une orientation Économie Sociale et Solidaire mais ça peut être selon le nombre de preneurs et de projets qui pourraient être intéressés sur la rive Droite, aussi de l'artisanat un peu plus classique, un peu comme ce que nous avons fait finalement à la Belle Aire où nous avons ouvert initialement pour de l'Économie Sociale et Solidaire. Mais on a vu que ça a très bien fonctionné avec des acteurs de l'économie plus classique qui se sont fort bien développés d'ailleurs et certains on les retrouvera peut-être sur d'autres lieux de la commune. Concernant votre autre question, j'ai perdu le fil. Saint-leu qui est une propriété métropolitaine. On a une première partie, on fera peut-être une communication un peu plus globale mais je vais vous donner quelques éléments. La première partie de la bâtisse qui avait été achetée qui va être géré par l'INAE, organisme pour l'Insertion par l'Activité Économique. Nous avons un appel à projet qui est lancé pour l'autre partie, un projet agroécologique. L'appel à projet a été lancé hier effectivement. Un certain nombre d'acteurs vont se positionner bien sûr et puis dès qu'on aura le résultat de cet appel à projet, qui est un appel à projet de Bordeaux Métropole, on fera une communication sur ça. Quant à la piscine du Loret, effectivement la fiche est restée. Aujourd'hui simplement parce qu'on est dans le périmètre des communes qui peuvent être intéressées au fonctionnement de la piscine du Loret, quand elle sera active mais aujourd'hui on n'a pas prévu d'investissement ni de fonctionnement mais peut-être que c'est quelque chose que l'on regarde. Malheureusement je pense que tant qu'on n'aura pas restabilisé les prix du gaz et de l'énergie en général, on aura certainement du mal à envoyer nos enfants faire de la natation à la piscine du Loret dans la situation actuelle. Mais on espère que la piscine est là pour de nombreuses années et que la crise que nous traversons ou les crises successives vont un petit peu se calmer. Je voudrais donner un peu d'espoir en cette fin d'année. Je pense avoir répondu à peu près à toutes vos questions. Merci, Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui pour revenir sur l'achat par la Métropole du site TDF, est-ce que nous, commune d'Artigues, on aura aussi notre mot à dire sur l'orientation qui sera donnée à ce site, puisqu' on a réussi à le faire avec la Belle Aire et très bien. Ça serait bien de pouvoir réitérer cette opération puisqu'elle est amenée à disparaître et qu'on aurait préféré qu'elle soit pérennisée. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors on a la chance d'avoir le Maire d'Artigues qui est aussi vice-président de Bordeaux Métropole en charge de l'Économie Sociale et Solidaire donc d'une manière ou d'une autre je donnerai mon avis sur ce qui va s'y passer, voilà. Bien écoutez, je vous propose de passer au, non c'est un rapport d'activité, pardon. Oui passer au vote pardon sur cette sur cette délibération. Qui est contre ? 6 votes contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions et donc qui votent pour, merci à la majorité, la délibération est adoptée. Monsieur LUREAUD pour la délibération 105. »

**Délibération n° 2022 / 105 – Délibération rapport d'activité 2021 du Pôle Territorial Rive Droite**

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« La délibération 105 concerne de prendre acte du rapport d'activité du PTRD, du pôle territorial rive droite. Ça vient effectivement, cette activité en complément de ce qu'a évoqué Karim MESSAI tout à l'heure dans le grand lien qui unit les communes de Bordeaux Métropole avec les services de BM. Le PTRD, le Pôle Territorial Rive Droite est l'interlocuteur principal pour tous les grands projets de la commune. Ils nous ont accompagnés dans le projet Feydeau, sur le jury de l'école, sur tous les sujets de voirie, sur la voie verte du Périgord, sur l'écriture du contrat de CODEV qu'on vient de voter. Voilà, nous tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on a effectivement d'excellentes relations avec Le Pôle Territorial Rive Droite qui nous accompagne aussi sur le grand plan guide de la zone blancherie Feydeau, qui est un travail de longue haleine mais qui va aboutir sur le début de l'année 2023. Voilà pas grand-chose d'autre à rajouter, si ce n'est que ça fonctionne très bien, que les liens sont forts et qui nous accompagne dans toutes les décisions ou tous les sujets que nous avons traités sur Artigues-près-Bordeaux. Il s'agit de prendre acte donc il n'y a pas de vote mais si vous avez des questions. On ne va pas prendre tout le dossier. Il est un peu lourd. Vous l'avez eu. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Monsieur LUREAUD, y a-t-il des questions, des remarques ? Non, écoutez. Je vous confirme, comme le disait Monsieur LUREAUD, évidemment les excellents rapports que nous avons avec le Pôle Territorial Rive Droite avec sa direction et ses agents au quotidien. Délibération suivante, c'est la numéro 106 Monsieur LUREAUD. »

**Délibération n° 2022 / 106 – Délibération relative aux ouvertures dominicales 2023**

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Il s'agit des ouvertures dominicales pour l'année 2023. Comme vous le savez tous les ans à cette période-là, on vote les possibilités d'ouvertures dominicales pour certains commerces sur l'année suivante. Nous avons évoqué les années précédentes jusqu'à huit ou neuf ouvertures que nous avons décidées dans le cadre de la crise sanitaire vécue par toutes les entreprises afin de leur laisser la possibilité d'ouvrir au maximum. Il se trouve qu'il y a extrêmement peu d'entreprises Artiguaises qui sont concernées et que la plupart n'en font pas la demande. Nous avons décidé cette année de limiter ce principe-là aux 5 ouvertures standard, qui seront les 4 dimanches avant Noël de décembre 2023 et juste avant le 15 janvier qui est le premier jour des soldes d'Hiver et que c'est suffisant.

Ça ne sert à rien de faire ouvrir les commerces le dimanche. C'est pénalisant pour leurs salariés. On a une des grandes enseignes d'Artigues qui a choisi d'arrêter les ouvertures du dimanche matin ce qui est très bien. Donc on s'inscrit dans ce sens-là, c'est le cas de notre politique de réduire tout ça. En sachant que les magasins de jardinage, par exemple pour pas citer d'enseigne ou de bricolage, pour pas citer non plus ont des dérogations et eux peuvent ouvrir tous les dimanches, sans qu'il y ait besoin de voter de délibération particulière. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y a-t-il des remarques, Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Vous connaissez notre aversion pour ce genre de délibération. Notre intérêt aussi pour la défense des salariés qui n'ont pas tellement le choix et sachant qu'en plus les dates choisies. Enfin pour l'année 2023 ce sont les quatre dimanches de décembre. C'est beaucoup donc je pense à ces salariés-là, même s'il y a de moins en moins d'entreprises qui souhaitent ouvrir le dimanche parce qu'elles s'aperçoivent que ça leur coûte plus que ça ne leur rapporte et c'est une très bonne chose. Vous connaissez notre réponse, nous voterons contre. »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Comme vous précisez, c'est une possibilité d'ouverture. Même cette année, on n'avait huit dates. Très peu d'entreprises Artiguisiennes en on profitait, parce qu'il y en a peu qui sont concernées. Voilà c'est une possibilité. Aucune n'ouvrira les quatre dimanches, ça c'est certain. Maintenant qu'ils veulent en prendre un ou deux. Voilà ça peut être intéressant juste avant Noël. On a réduit, on est passé de neuf à cinq et on verra les années prochaines. »

**Monsieur Le Maire :**

« Merci, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Je vais vous demander de lever la main, merci. Donc à la majorité, la délibération est adoptée. Je vous en remercie. Je passe la parole à Madame LESBATS, pour la numéro 107. »

**Délibération n° 2022 / 107 – Délibération relative à la désignation des membres du Jury du Projet de Résidence d'Artiste PRISMES**

**Madame Corine LESBATS :**

« Alors cette délibération concerne la désignation des membres de jury pour la sélection d'un artiste en résidence, dans le cadre du projet PRISMES. Quelques mots sur ce projet PRISMES, c'est un projet dans lequel la relance culturelle nous a été proposée par la Métropole via un collectif qui s'appelle « Bam Project ». Ce projet consiste à accueillir en résidence pendant un an, un artiste dans le champ des arts visuels. Ça n'a aucun impact financier sur la commune, sinon qu'on doit recevoir cet artiste dans un lieu bien précis pour un projet, pour une création qui sera une création participative avec les citoyens. Pour ce jury, il faut savoir que sept à huit communes ont été retenues pour ce type de projet au niveau de la Métropole. Ce jury sera composé de deux élus, de deux agents, d'un plasticien, d'une personne de la Métropole, d'une personne inscrite à l'école Feydeau et une personne qui appartient à une association artiguaise, « On sort », qui est une association de théâtre. Voilà, je crois vous avoir donné un petit peu tous les éléments de de ce projet PRISMES. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, je vous précise que les membres du jury seront ensuite désignés par arrêtés d'un point de vue nominatif. Mais ce qu'on vous demande, c'est d'approuver la composition de ce jury par type de personnalité. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non, je n'en vois pas. Ecoutez, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération est adoptée je vous remercie. Madame LESBATS pour la 108. »

**Délibération n° 2022 / 108 – Délibération relative à la Convention de partenariat Projet Concert de Cordes et master Class.**

**Délibération n° 2022 / 109 – Délibération relative à la Demande de subvention et signature de la convention – CMF Gironde Aide aux projets artistiques territoriaux**

**Madame Corine LESBATS :**

« Si vous êtes d'accord d'ailleurs je voudrais passer la suivante, la 109 aussi puisqu'elle est associée. Elle concerne effectivement d'abord une convention et ensuite une demande de subvention, concernant un projet de l'école de musique et en particulier des instruments à cordes. Depuis quelques années, il y a un partenariat avec trois autres communes, Carbon-Blanc, Sainte-Eulalie et Ambarès. Tous les ans à tour de rôle, ces groupes de musiciens et d'élèves se retrouvent dans une commune. Cette année, c'est sur Artigues. Ce partenariat fonctionne plutôt très bien et l'idée c'est d'associer quelque chose d'un petit peu plus conséquent à cette rencontre et de faire venir un groupe de musiciens. Evidemment ça a un coût et comme en même temps la CMF, qui est la Confédération Musicale de France de Bordeaux propose depuis novembre dernier, une aide lorsqu'il y a un projet particulier. C'est pour ça que vous avez aussi l'autre délibération qui est une demande de subvention qui a été demandée à la hauteur de 950 €, volontairement assez élevé. Ce que je peux vous en dire c'est que la réponse on l'a eu il y a quelques jours. Elle n'est pas de nous verser 950 € mais 400 ce qui permettra quand même d'accueillir ces artistes lors de ce projet. Ce projet sera la présentation du travail de ces master class. Le projet aura la possibilité d'être présenté lors de la nuit des conservatoires sous forme de concert, fin janvier ».

**Monsieur le Maire :**

« Merci y a-t-il des questions sur la 108 tout d'abord peut être ? Non pas de question, je vous propose de mettre au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus. A l'unanimité la 108 est adoptée et pour la 109 puisqu'elle a été présentée dans la foulée. Y a-t-il des questions ? Non plus. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus. A l'unanimité la délibération 109 est adoptée et je vous en remercie. Madame LESBATS pour la 110. »

**Délibération n° 2022 / 110 – Délibération relative à la Demande de subvention et signature de la convention – CMF Gironde Aide aux projets artistiques territoriaux**

**Madame Corine LESBATS :**

« Alors celle-ci correspond à quelque chose dont vous avez l'habitude mais généralement on les présentait l'une après l'autre. C'est à chaque fois qu'on fait un partenariat avec la maison écocitoyenne de Bordeaux. On présentait une délibération. Là, on a préféré simplifier en vous proposant les cinq expositions qui auront lieu dans la maison écocitoyenne. Grâce à ce partenariat avec la maison écocitoyenne de Bordeaux, vous en avez la liste et les dates qui vous sont proposées. Voilà une qui est en lien avec la réduction des consommations d'énergie, une qui est en lien avec la mode éco-responsables, une sur le monde des insectes, une sur les déplacements alternatifs à la

voiture individuelle et enfin une dernière exposition sur comment tendre vers Zéro déchet. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, je vous propose de passer au vote alors. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas plus. A l'unanimité la délibération est adoptée je vous en remercie. Je vais passer la parole à Monsieur Bertrand NAUD pour une délibération particulièrement ambitieuse liée à la convention territoriale globale avec la CAF de la Gironde. Monsieur Bertrand Naud. »

**Délibération n° 2022 / 111 – Délibération relative à la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Gironde**

**Monsieur Bertrand NAUD :**

« Alors l'objet de cette délibération, c'est l'approbation de la signature de la convention territoriale globale. Alors de quoi s'agit-il ? La convention territoriale globale, c'est une convention qui est signée entre le maire d'Artigues et la CAF. Cette convention définit le contenu de partenariat entre la ville d'Artigues près Bordeaux et la CAF de la Gironde. Le contexte de temporalité, je reprends un peu ce que j'avais dit lors du Conseil municipal du 3 octobre. Le contexte de temporalité s'échelonne en trois étapes. L'étape 1, ça a été 2020-2021 où il y a eu un diagnostic effectué par un cabinet de sociologue. Ce cabinet de sociologue nous a fléchés plusieurs domaines d'intervention qui sont en particulier le domaine de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale, de l'accès au droit et l'inclusion numérique. Alors ces différents domaines d'intervention s'appuient sur un socle commun. Le socle commun de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et surtout en toile de fond la parentalité. L'étape 2 c'est décembre 2022 donc présentation à la CAF d'un plan d'action CTG qui étaient copartage et coconstruit par les services de la mairie, dans une démarche de transversalité. Ce plan d'action doit répondre au Conseil de la CAF pour rendre lisible les financements publics qui nous sont octroyés par la CAF pour réaliser nos actions. Donc fin novembre 2022, le plan d'action a été présenté au Directeur de la CAF qui l'a validé. Il a été soumis au comité de pilotage de la CTG, le mardi 29 novembre 2022. Et l'étape 3, c'est la programmation pluriannuelle de ce plan d'action de 2023 à 2026. Alors ce plan d'action repose sur les 2 piliers principaux de la politique menée par l'équipe d'Alain Garnier. A savoir le premier pilier, l'écologie et la transition écologique. Le deuxième pilier la solidarité. Ce plan d'action a été construit pour être structuré et structurant autour de trois axes de développement, onze objectifs opérationnels sur lesquels s'accrochent vingt-trois actions ouvertes. A entendre par action ouverte, les actions sont mises en place mais elles peuvent être transformées en fonction des contextes et en fonction du contexte économique surtout. Voilà alors je ne vais pas vous énumérer les trois axes, je ne vais pas vous énumérer les onze objectifs opérationnels. Je vais simplement vous citer quelques exemples d'action. Alors l'axe 1, c'est accompagner les habitants, les familles vers une réduction des inégalités et une équité d'accès aux services et aux droits. Il y a un objectif opérationnel qui est de renforcer l'offre de service et la mettre en adéquation avec l'évolution et l'augmentation des habitants. Je vous cite deux actions sur vingt-trois comme la mise en place d'une politique tarifaire commune, c'est l'action N°4 et mise en place d'une politique tarifaire commune à l'ensemble des services adaptés à l'évolution des revenus des familles. L'action N°5, construction d'un nouveau groupe scolaire proposant un accueil de loisirs élémentaire. Je vous donne également deux actions sur l'axe 2 qui est de soutenir les familles dans leur fonction parentale et remettre l'enfant au cœur de son environnement. L'objectif opérationnel N°5 et l'action N°11, mise en place d'une semaine d'animation avec un festival dédié à la famille et à la parentalité. C'est-à-dire, ça avait déjà été présenté l'an dernier mais pour des raisons climatiques ça n'avait pu être réalisé. Sur l'axe opérationnel retisser et consolider le lien Enfant-Parent. L'action N° 12 c'est ouverture d'un lieu d'accueil Enfant-Parent LAEP. Cette idée sera redéveloppée par Madame Winter sur la délibération suivante. Enfin sur l'axe N°3, créer et entretenir le lien entre tous les acteurs

du territoire qui interviennent en faveur des habitants et des familles. L'axe N°11, développer des actions en partenariats en direction de tous les habitants. L'action N°23, c'est l'organisation de temps forts dédiée à la famille et à la parentalité. Voilà ce que je pouvais vous dire bon il y aurait beaucoup à dire mais c'est résumé parce que c'était un projet très riche et très complexe. Et j'en profite pour remercier les services municipaux pour le travail fourni, pour la construction de ce plan d'action. Je remercie en particulier Madame HUBERT de l'espace Petite Enfance, Madame TOUSTOU pour l'espace Enfance Jeunesse. Je remercie Monsieur Gérard BOISSIERAS pour l'espace CCAS et Famille et enfin derrière tout ça, Madame Aurélie LACOMBE qui est la Coordonnatrice CAF, qui pilote l'ensemble de ce plan d'action. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Monsieur NAUD, et je voulais remercier et à la fois féliciter pour ce travail, les élus qui ont pris part, bien sûr appuyé par les services, aux diverses commissions et à ce travail, engagé depuis notre début de notre mandature et avec toutes les actions qui vont se poursuivre. Avez-vous des questions, j'imagine ? Oui Monsieur COLOMBO, je vous en prie. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire. Effectivement nous partageons l'étude sociologique qui a été faite. Le constat qui a été fait, on le partage. Effectivement une modification du profil de la population Artiguaise qui n'est plus la même qu'il y a 20 ans, on le partage. Il y a des besoins nouveaux. Les fiches sont très bien faites, je vous remercie. Elles vont dans le bon sens. Mais il y a des choses qui vont être difficiles à mettre en place quand on voit le règlement intérieur qu'on avait voté déjà ne serait-ce que pour le périscolaire et l'accès à certains services pour la jeunesse qui réserve beaucoup de choses pour les enfants dont les 2 parents travaillent, qui met des pénalités financières en cas de retard. Ce sont des choses qui sont difficilement, qui ne vont pas tout à fait dans le même sens. On espère qu'il y aura un réajustement de tout ça pour pouvoir aller justement dans le sens de vos fiches qui vont dans le bon sens et qui proposent des choses, qui améliorent le service à la population et qui tend la main à beaucoup de gens. Mais il va falloir aller plus loin et modifier ça. On a quand même des craintes puisque dans la délibération suivante le règlement intérieur a même été inclus dans le PEDT et donc ça nous pose quand même quelques soucis et crainte. »

**Monsieur Bertrand NAUD :**

« Alors ce que vous dites concernant le règlement intérieur. Bon le règlement intérieur, la semaine dernière, on a eu une réunion avec Monsieur le Maire et puis la représentante de l'AïPE où justement on a rediscuté de tous les problèmes de ce règlement intérieur qui éventuellement pouvait poser question. Donc effectivement votre remarque on la prend en compte et avec la fédération de parents d'élèves, nous sommes en train de réfléchir pour justement remédier, réguler ces problèmes de règlement intérieur qui semble-t-il pose question. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui je voulais préciser qu'avec cette réunion avec les parents d'élèves et le retour que l'on a des habitants forcément quand on passe d'une situation à une autre, il y a un temps d'adaptation. Ce temps d'adaptation s'est fait des deux côtés à la fois pour des parents qui ont dû s'adapter dont certains trouvent qu'effectivement il y a des améliorations qui étaient nécessaires. Il y a quelques ajustements mais globalement on est revenu petit à petit à la mise en œuvre de ce règlement et sur quelque chose qui convient aux familles globalement. On aura un petit ajustement. Il y aura probablement une formulation, on a demandé aux parents d'élèves de donner quelques exemples et quelque chose qui sera annexé au règlement pour expliquer un peu plus aux familles afin qu'ils comprennent bien les objectifs mais globalement il n'y aura pas de difficulté et si on doit repasser vers une

modification du règlement intérieur on le fera revoter donc sans difficulté. Y a-t-il d'autres questions ? Oui Monsieur CHOLLET. »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Effectivement, je rejoins Monsieur COLOMBO, on a des annexes qui sont très riches en matière d'information, de données sociales et sociaux démographiques. J'étais plus attiré par des données à caractère économique, notamment sur l'emploi. J'en profite, à savoir s'il serait possible d'avoir un bilan du travail fourni par Hauts de Garonne développement sur le tout début du mandat. C'est Monsieur LUREAUD je crois. Si on pouvait avoir un bilan qu'on puisse avoir le travail fourni par l'association en question, merci. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien s'il n'y a pas d'autres questions, écoutez je vous propose de passer au vote de cette délibération ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Je vais vous demander de lever la main, merci donc la majorité, la délibération est adoptée je vous en remercie. Délibération suivante Monsieur NAUD pour le PEDT. »

**Délibération n° 2022 / 112 – Délibération relative au Projet éducatif territorial PEDT – Plan mercredi**

**Monsieur Bertrand NAUD :**

« L'objet de cette délibération, c'est la signature de l'avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de territoire, plan mercredi autrement dit PEDT. De quoi s'agit-il ? Le projet éducatif de territoire PEDT est une convention signée avec la préfecture, Madame la préfète, l'éducation nationale, le DASEN le directeur académique des services de l'éducation nationale, la municipalité et la CAF. Alors également un petit contexte de temporalité, l'ancien PEDT a été signé par Madame Jacquet, du 18 novembre 2018 au 31 décembre 2022. Ce PEDT prend fin le 31 décembre 2022 d'où la nécessité de mettre en cohérence le renouvellement du PEDT avec l'écriture de la CTG, c'est-à-dire la convention territoriale globale pour une durée de 3 ans. Le PEDT par qui ? Le PEDT est à l'initiative de la collectivité dans les différents services de la mairie. Le PEDT pour qui ? Pour les enfants de la commune dans les différents temps et espaces municipaux, les accueils périscolaires, l'accueil loisirs sans hébergement, les mercredis, vacances scolaires, les séjours été-hiver. Le PEDT comment ? alors par la poursuite d'un travail de partenariat et collaboratif engagés par les services concernés de la mairie, pour croiser les objectifs de la CTG et les objectifs du PEDT afin de leur donner du sens et de la cohérence. Quels sont les axes de développement du PEDT ? Ils sont au nombre de trois. Les axes de développement ont été choisis en Conseil d'adjoints. Le premier axe, c'est favoriser la solidarité et le soutien à la parentalité. Redonner une place aux familles au sein des parcours éducatifs des enfants. Le deuxième axe, c'est favoriser la complémentarité et la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant pour assurer la continuité des temps de l'enfant. A savoir le temps libre de l'enfant, le temps familial de l'enfant, le temps vécu dans la famille, le temps scolaire. C'est-à-dire le temps de l'éducation nationale, le temps périscolaire sont des temps municipaux, les temps associatifs et le temps de la pause méridienne. Et le troisième axe, contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté et d'éco-citoyenneté. Des exemples récents, il y a eu la semaine de l'arbre et il y a eu la quinzaine de l'égalité. Ce sont des actions qui rentrent tout à fait dans le cadre du PEDT. Alors de nouveau la CTG et le PEDT s'appuient sur les deux piliers de la politique éducative d'Alain Garnier, l'écologie, la transition et la solidarité et trois objectifs fondamentaux les relient en horizontalité. Le premier c'est savoir être, vivre ensemble la citoyenneté. Le deuxième c'est la continuité éducative Enfance, Famille et Municipalité et le troisième axe c'est l'inclusion et le respect. »

**Monsieur Le maire :**

« Merci Monsieur NAUD. Merci pour tout ce travail aussi. Encore une fois merci au service. Y a-t-il des questions ? Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire. Comme je le disais tout à l'heure dans la continuité effectivement cette délibération pose quand même un problème à cause du règlement intérieur même si vous dites qu'il y a des choses à la marge, seulement à la marge, qui risque d'être modifiée. Quand je vois les ALSH du mercredi qui sont réservés à priorité aux enfants dont les deux parents travaillent, je ne vois pas la solidarité, ni une citoyenneté, ni l'inclusion. Pour moi ce n'est pas signe d'inclusion ni de solidarité. Les enfants dont les parents sont au chômage ou en recherche d'emploi qui décrochent un stage ou un entretien d'embauche, on voit qu'il faut quand même prévenir à la dernière semaine du mois précédent. C'est rare qu'on arrive à prévoir assez tôt donc ce sont des choses assez rigides et c'est quand même dommage de voir ce genre de terme réservé aux enfants dont les deux parents travaillent. C'est là, moi où je ne vois vraiment pas l'inclusion, la citoyenneté et la solidarité. C'est ça que j'aimerais qu'on modifie dans le règlement intérieur qu'on revoit, qu'on rebâtisse un règlement intérieur qui aille plus dans le sens du PEDT que vous avez écrit et dans le sens du CTG. Vous voulez vraiment faire de l'inclusion, de la citoyenneté et travailler sur ne laisser personne sur le bord de la route. Le règlement intérieur ne reflète pas ce genre de chose. »

**Monsieur Bertrand NAUD :**

« Bon Monsieur COLOMBO, je pense que Monsieur le Maire vous l'a dit. On a engagé des négociations justement avec la fédération de parents d'élèves pour justement revoir ces points du règlement intérieur, qui semble-t-il vous interpelle mais dans aucun moment la situation est fermée. Donc l'inclusion, elle est pleine puisqu'on va relancer des négociations avec la fédération des parents d'élèves pour éventuellement par la suite comme l'a dit Monsieur le Maire, de revenir sur ce règlement intérieur. On va le mettre à l'expérimentation au moins pendant un an ou deux ans pour voir si éventuellement ces usages sont toujours interpellant pour les remettre en cause et revoir le règlement intérieur. On vous a donné une réponse concernant votre questionnement. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur COLOMBO, je vous donnerai la parole après si nécessaire. Je voulais compléter en disant que c'est une question effectivement de priorité et on n'a pas réservé exclusivement. On donne la priorité aux deux parents qui travaillent. Ce qui semble logique et ensuite en fonction du nombre d'enfants qui sont inscrits et du nombre d'encadrant, puisqu'on n'a pas toujours des nombres entiers. Il y a toujours un nombre de places supplémentaires qui sont disponibles et dans ce cas-là ça nous permet de réguler et de discuter avec les parents en fonction de leurs besoins réels et on arrive toujours à trouver des solutions. Aujourd'hui on ne laisse personne sur le bord de la route de ce point de vue-là, on est en dialogue. Et justement on a mis en place une notion qui n'était pas justement une inscription à distance via le système informatique. On l'a déjà expliqué, mais on avait des enfants qui venaient et dont on n'avait jamais vu les parents donc là aujourd'hui, on arrive à voir les parents, on arrive à avoir les inscriptions, on arrive à avoir un dialogue et à comprendre les situations. On a par exemple parfois des situations d'enfants qui sont en situation de handicap. Ça nous permet d'anticiper et quand on voit les parents arriver et inscrire petit à petit leurs enfants, on n'a pas l'inscription au dernier moment et on arrive à anticiper et pour avoir les besoins à mettre en face sur le nombre d'animateurs qu'il faut pendant les vacances scolaires ou pendant le mercredi donc on a ce lien-là. On était peut-être allé un petit peu loin effectivement notamment sur le mercredi, c'est ce qu'on a vu avec les parents d'élèves, sur le fait de devoir s'inscrire tous les mois pour le mercredi suivant. Je suis ouvert tout à fait à la discussion, en disant que ça peut suffire trois fois par an. Une fois en septembre, une fois en janvier et une fois avant les

vacances scolaires. Ce sont des discussions qu'on a eues avec les parents d'élèves et qui ne nécessitent pas forcément une modification du règlement intérieur. Vous avez évoqué tout à l'heure aussi l'amende de 10€, c'est un petit peu comme quand la police municipale avec l'aide de la police nationale fait des contrôles radars. On ne met pas le radar exactement à 50 km heure quand c'est limité à 50. On met beaucoup plus haut, là c'est un peu la même chose. Sur le principe il y a des amendes, c'est pour les gens qui abusent. Aujourd'hui on n'a pas appliqué d'amende de manière disproportionnée. Je ne sais même pas si on en a impliqué et on a toujours moyen de discuter avec les parents et ça aussi ce sont des choses que l'on va assouplir et on va donner un certain nombre d'exemples. Il est clair que si quelqu'un n'a pas inscrit son enfant à l'accueil périscolaire le soir mais qu'il est bloqué dans les bouchons ou autre. On peut passer un coup de fil, on inscrit l'enfant, ça ne pose pas de difficultés. Ne voyez pas non plus ce règlement il faut bien des règles, faut bien écrire mais ce n'est pas quelques choses d'absolument rigides et on mettra la souplesse nécessaire. Oui Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, merci Monsieur le Maire. J'entends qu'il faut un règlement, qu'il faut des règles et qu'il y est de la souplesse et que vous n'appliquez pas forcément du coup les règles puisqu'il n'y a pas forcément d'amende qui est mise mais elles sont écrites et c'est anxiogène pour beaucoup de familles. Ce sont des règles et ça ne va pas dans le sens de l'étude qui a été faite et de ce que vous avez écrit comme projet. C'est la façon dont s'est écrit, ce règlement qui me pose un problème à moi en tout cas. C'est le réécrire avec des termes différents qui sont moins anxiogènes et moins sévères. C'est dur de lire ce genre de choses et il y a des parents qui ne vont pas oser venir inscrire parce que quand ils vont lire ça, ils vont se dire mais ce n'est pas pour nous. Alors que les enfants, ils en auraient peut-être besoin et ça leur ferait du bien, aux parents, aux enfants. Je sais qu'à l'époque quand on l'avait écrit c'est parce qu'il y avait quand même aussi des abus et des choses qui n'allaient pas. Donc le réécrire le règlement pas de souci mais avec des règles un peu plus douces. La façon dont s'est écrit ça ne nous correspond pas. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur COLOMBO ce qu'on a mis en place, je le redis mais les gens viennent s'inscrire, on voit les parents et on explique les situations. On est en contact régulier avec la fédération de parents d'élèves. La porte reste ouverte sans difficulté. Les gens qui peuvent suivre aussi le Conseil municipal. Il y a une souplesse qui est mise. Derrière l'écriture d'un règlement il a bien fallu l'écrire et ce qu'on fait les équipes et les élus. Il n'y a pas de difficulté. Vous voyez bien l'état d'esprit que l'on essaye d'impulser. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération, sur ce PEDT ? Non je n'en vois pas. Ecoutez, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? 2 votes contre. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? A la majorité la délibération est adoptée et je vous en remercie. Je passe la parole à Madame WINTER pour la délibération sur LAEP. »

**Délibération n° 2022 / 113 – Délibération relative a la Création d'un Lieu d'Accueil  
Enfant-Parent (LAEP)**

**Madame Claire WINTER :**

« La délibération du LAEP, c'est la création d'un lieu accueil Enfant-Parent. C'est toujours dans le cadre de la réflexion avec la CAF et le résultat de notre étude avec la CTG qui a donné un portrait social de territoire en 2021 et puis l'analyse des besoins sociaux qui fait émerger la nécessité de créer un lieu repère et ressources conviviales d'accueil Enfants-Parents. Ça s'appelle, un LAEP. Au travers de cette démarche de projet social, pour les quatre années à venir, il apparaît essentiel d'aborder les réponses toujours mieux adaptées aux besoins de territoires et des familles qui le composent notamment les familles monoparentales et les familles qui sont en lien avec les risques de précarité. Du coup la volonté de la municipalité est de renforcer ses actions de soutien et

d'accompagnement à la parentalité. Il est sorti ce lieu spécifique accueil Enfant-Parent. C'est un espace convivial qui permet d'accueillir de manière libre et sans inscription des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans et accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Ce type de structure est un espace de jeu libre. C'est également un lieu de parole pour les parents. Il offre un espace d'épanouissement, de sociabilisation des enfants dont souvent c'est le premier lieu de sociabilité. Il favorise l'écoute et les échanges entre adultes, permet de prévenir et de rompre l'isolement. Ça participe à l'accompagnement précoce de la fonction parentale et il favorise la qualité du lien d'attachement entre les parents et les jeunes enfants. C'est ouvert à tous et aux respects de principes de neutralité. On lui a donné un nom à ce lieu accueil Enfants- Parents, ce sera la parenthèse. On va utiliser les locaux du RPE qui à l'heure actuelle sont adaptés à l'accueil de ces jeunes enfants. L'organisation proposée sera une fois par semaine, le mercredi pour une durée de 2h30. Cette gestion sera faite par la municipalité et mettra à disposition ces 2h30 d'accueil. Il y aura deux accueillants, personnel municipal et ou des bénévoles pour lequel on a fait appel. Ces personnes sont formées, elles ont une formation spécifique par le CNFPT sous le couvert de la CAF. C'est la CAF qui finance complètement. La CAF nous accompagne plutôt bien. Elle nous soutient et nous accompagne dans la mise en place du dispositif par une aide technique mais également financière, pour l'investissement et pour le fonctionnement également. Par rapport à tout ça, ce que je tenais à dire un petit peu comme Monsieur NAUD, c'est un travail qui a été sur un an et demi. Un travail, un gros travail qui a été effectué par nos services techniques. Je remercie Madame Véronique HUBERT qui est la Directrice de la Petite Enfance. Céline BARRADA qui nous a accompagnés dans ce projet, qui est l'animatrice du Relais Petite Enfance. Aurélie LACOMBE qui est la Coordinatrice CAF et qui nous a fait un énorme travail. Les Élus qui ont travaillé dans ce joli projet. C'est vraiment un très beau projet n'hésitez pas à en parler autour de vous. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Madame WINTER. Oui, moi aussi, je voulais féliciter les services et remercier les Élus qui ont travaillé sur ce très beau projet qui est vraiment l'amorce de quelque chose dans la parentalité, la construction que l'on pourra avoir, puisque ce sont des parents que l'on retrouvera ensuite en tant que parents d'élèves et donc ce lien qui aura été créé avec les services communaux va pouvoir perdurer et progresser. Et puis merci aux accueillants à la fois des services et à la fois aux bénévoles. Je crois que Madame Marie-José MALLADA en fait partie donc merci à elle pour son implication dans ce LAEP si bien sûr le Conseil municipal l'approuve. Je vous propose de poser vos questions si vous en avez avant de passer au vote. Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire, ce n'est pas une question c'est juste dire que oui. On est deux fois oui pour ce projet qui était attendu. Un beau projet et ça manque sur la rive droite, il y a celui de Cenon. Il n'y en a pas beaucoup en général même sur la métropole. C'est une nécessité. Voilà on l'approuve à 200%. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci s'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus et bien à l'unanimité cette délibération est adoptée et je vous en remercie. Madame WINTER, la 115. »

**Délibération n° 2022 / 114 – Délibération relative à la refacturation à People And Baby d'une part des frais engagés par la <commune pour le spectacle de Noël des structures petite enfance – Convention - Signature**

**Madame Claire WINTER :**

« C'est la refacturation à People and Baby du spectacle de Noël. C'est relatif à la prestation de la compagnie « passage du vent » qui va justement se produire demain pour le spectacle de Noël pour les structures des crèches. Le coût total du spectacle est de 780 €. On souhaitait le faire financer par les deux structures, la structure multi-accueil et les rêves Bleus de People And Baby. On refacture la facturation de 780 € de 50% à People And Baby pour 390 €. »

**Monsieur le Maire :**

« Y a-t-il des questions ? Ecoutez, je vous propose de passer pour vote pour cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus à l'unanimité la délibération est adoptée je vous en remercie. Madame Winter pour le 115 cette fois-ci. »

**Délibération n° 2022 / 115 – Délibération relative à la reconduction de la convention d'occupation à titre précaire et révocable avec l'association FRANCE HORIZON**

**Madame Claire WINTER :**

« Ça concerne tout simplement la convention de bail précaire entre la mairie et France Horizon pour l'hébergement d'une famille afghane sur le logement de fonction qui est situé à Bétailhe. Je rappelle que cette famille afghane avait été accueillie dans le cadre de l'opération APAGAN de l'été 2021 et ils sont là depuis le 15 décembre 2021 et c'était pour une durée d'un an. On souhaite prolonger ce logement pour une durée de six mois allant jusqu'au 15 juin 2023. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y a-t-il des questions ? Oui Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire. Oui comme je l'avais dit en commission, c'est une très bonne chose de renouveler cette convention mais on aurait dû aller plus loin. Il y a deux enfants qui sont scolarisés, un à Artigues et un à Cenon et si la préfecture ne leur trouve pas de logement et en plus même si leur trouve un logement, il faudra quand même qu'ils se trouvent une mobilité pour pouvoir venir à l'école à Artigues et à Cenon. On aurait pu prolonger cette convention au moins jusqu'aux vacances scolaires pour leur assurer de rester scolarisé dans les lieux actuels où ils sont scolarisés. Ça demandait que quinze jours, trois semaines de plus et je pense qu'on aurait dû aller jusque-là. C'est ce que j'avais dit en commission et je trouve ça regrettable. »

**Madame Claire WINTER :**

« Alors je vais répondre effectivement tout simplement. Ça a été prolongé parce que ça permet à la préfecture de s'organiser pour trouver ces logements puisque je rappelle que c'est eux qui vont reloger. J'ai fait la demande bien sûr pour qui reste sur la rive droite et je vous rappelle que Bordeaux Métropole peut trouver un logement à cette famille courant février, courant mars ou courant avril. De toute façon dans tous les cas, ils seront amenés à déménager ou à bouger. Alors si possible rive droite mais c'est un peu comme nos enfants. Comme nous quand on déménage dans tous les cas il faut bouger également. Si le logement on l'a courant janvier ou courant février dans tous les cas vous savez que le logement à Bordeaux est extrêmement difficile à trouver et c'est compliqué. Dès l'instant

où ils auront un logement qui se libère, ils partiront sur le logement en question, on ne peut pas faire autrement. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui j'entends Madame WINTER, j'entends ça mais s'ils ne sont pas relogés et vous savez que la Métropole et la Préfecture, il y a d'autres priorités pour le relogement. Il y a des gens qui sont déjà à la rue et qu'il faut reloger. Eux, ils ont déjà un logement qu'on leur propose. Ils ont un toit donc au moins garantir ça. Parce que si on les reloge entre-temps en février, mars, avril ils seront amenés à déménager comme n'importe qui même s'ils ne sont pas n'importe qui et qu'ils n'ont pas de lien. C'est compliqué, ils ne déménagent pas comme ça et si on ne leur propose pas de logement, il faudra qu'ils partent au 15 juin. »

**Madame Claire WINTER :**

« C'est une priorité et on fait partie des priorités. On aurait pu refuser effectivement de prolonger de six mois mais nous avons la possibilité de prolonger. Y a des communes qui ne pouvaient pas se permettre de prolonger. Nous l'avons donné pour six mois de plus mais bon je reste persuadé, mais de toute façon c'est une priorité en plus, les familles afghanes à les reloger. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais je pense qu'on pourra toujours prolonger de nouveau si effectivement il y a une difficulté particulière, si toutefois France Horizon accepte. On n'a pas de projet particulier pour l'instant. On n'a pas de raison de mettre dans la rue cette famille, s'il faut prolonger la convention, on prolongera la convention. Aujourd'hui comme vous l'explique Madame WINTER, ça ne nous a pas semblé nécessaire de le faire puisque la perspective est que cette famille soit relogée bien avant cette date mais si besoin aucune difficulté pour faire le nécessaire et pour prolonger cette convention. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Je vous remercie Monsieur le Maire, on prend acte mais je vous rappelle que si elle a été prolongée c'est qu'il était prioritaire pour être relogé et ils n'ont pas été relogés. Ils sont prioritaires, oui mais comme beaucoup de gens qui sont prioritaires et il y a beaucoup plus de prioritaires que de logements. J'entends mais si on est obligé aujourd'hui de reloger, c'est parce qu'ils étaient prioritaires et on ne les a pas logés donc quinze jours, trois semaines. Pourquoi ne pas prolonger vraiment pour garantir au moins jusqu'à l'été, voilà c'est tout. »

**Madame Claire WINTER :**

« Mais l'accord de prolonger de six mois, je l'ai donné au mois de septembre donc si j'avais dit non on ne peut pas, ils auraient été relogés en priorité. Voilà comment ça se passe au niveau de la Préfecture. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, écoutez, je vous propose s'il n'y a pas d'autres questions de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors la délibération concernant la mutualisation. Bordeaux Métropole avait engagé en effet un nouveau cycle. Le cycle 7 de mutualisation dans laquelle notamment les services du numérique qui devait débiter au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Concernant la commune d'Artigues, nous avons engagé les discussions avec Bordeaux Métropole pour essayer d'intégrer ce cycle au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Notamment la situation des agents n'était pas aussi évidente qu'elle est aujourd'hui car elle a évolué en cours d'année. Nous avons quand même obtenu de Bordeaux Métropole de participer, d'être intégré dans ce cycle de mutualisation. Ce ne sera pas le 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais simplement le 1<sup>er</sup> janvier 2024. C'est pour cette raison que vous n'avez pas les éléments que l'on a vu dans la CLECT tout à l'heure, puisque ce sera décalé d'un an néanmoins le principe est engagé si toutefois bien sûr aujourd'hui vous approuvez de continuer les discussions avec Bordeaux Métropole. On avait fait les pré-études et maintenant ce qui est proposé aujourd'hui c'est de continuer, d'affirmer la volonté de poursuivre sous réserve bien sûr de l'aboutissement de quelques points de négociation qui restent en suspens notamment celui d'un certain nombre de matériels informatiques ou autres. Avez-vous des questions oui Monsieur COLOMBO. »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire, justement par rapport à ce que je disais au début sur le CLECT. Le problème c'est que, est-ce qu'on a la garantie de la Métropole puisqu'il y a eu une décision qui était faite d'allègement du forfait de charge sur le 5, pour ceux qui entrent au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Est-ce que la Métropole renouvellera ça et nous le proposera aussi pour janvier 2024 qui nous permettrait d'avoir un allègement du forfait de charge. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui absolument et la seule chose c'est qu'on avait une petite hésitation mais malgré tout comme on a validé avec Bordeaux Métropole. On est dans le même cycle de mutualisation. Il y a une toute petite exception qui est faite pour nous décaler d'un an mais ce sont les mêmes conditions que les autres communes alors conditions plus favorables pour les toutes petites communes de moins de 4000 habitants mais qui effectivement a quand même un avantage sur le poste 5 en effet. Pour le reste, je vous confirme que nous bénéficierons des mêmes conditions que les autres communes que si nous l'avions fait au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Non écoutez, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Alors 6 abstentions. Qui est pour ? S'il vous plaît, merci. A la majorité, la délibération est adoptée. Nous avons terminé pour les délibérations donc nous passons maintenant à la motion. »

## MOTION

### Monsieur le Maire :

« Vous avez chacun d'entre vous la motion qui est présentée sur table et que je vais vous lire. Quelques éléments de contexte. Vous savez que La Poste engage un certain nombre de transformations qui se traduisent par des réductions d'horaires des bureaux de poste et parfois dans certaines communes à des fermetures de bureaux. J'ai reçu La Poste qui m'a présenté sa volonté, sa décision de fermer le bureau de poste à partir du 1<sup>er</sup> janvier, les matins sauf le samedi matin et de reste ouvert tous les après-midi et le samedi matin. On constate que d'ores et déjà La Poste n'arrive pas à tenir ses engagements qui étaient ceux des ouvertures, puisque les Artiguais illégitimement se plaignent régulièrement de voir porte close sur le bureau de poste, y compris le samedi matin d'ailleurs. C'est une situation qui n'est pas acceptable. J'ai écrit à La Poste pour voir dans quelles conditions on pouvait adapter, revenir sur cette décision et adapter ses horaires. J'ai pour l'instant une fin de non-recevoir de La Poste. C'est pour ça qu'aujourd'hui nous proposons cette motion. Ça avait été évoqué la semaine dernière, une proposition aussi du groupe Pour Artigues, moi-même j'avais fait une première déclaration. J'ai reçu un collectif d'Artiguais qui ont recueilli un certain nombre de pétitions, qu'un certain nombre d'Élus, d'ailleurs aussi ont signées. Tous ces éléments m'ont conduit à proposer cette motion qui nous permettra je l'espère de faire revenir La Poste sur sa décision, sachant que c'est bien une décision de La Poste. Ce n'est pas une décision du Maire, je n'ai pas de droit de veto formellement. Voilà mais le poids politique et le poids de tous les Artiguais peut permettre peut-être à La Poste de revenir sur cette décision. Nous verrons bien même si la tendance que l'on a observée aujourd'hui est plutôt à la réduction du nombre de bureaux de poste puisque la commune d'Ambès a dû fermer son bureau de poste au mois de janvier ainsi qu'un bureau de poste à Mérignac Arlac et d'autres en France. Je crois qu'on est à 900 fermetures de bureau de poste donc aujourd'hui on a 17 000 points contact de la poste, dont à peu près la moitié sont des bureaux de poste et les autres sont d'autres types de services qui sont proposés par La Poste. Je vous propose, je vais vous lire cette motion :

La Poste a mis la Ville devant le fait accompli en décidant de réduire de moitié ses horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 14h à 17 h et le samedi matin de 9h à midi à partir de janvier 2023. La baisse de fréquentation invoquée ne peut être une excuse au recul du service public dû aux administrés artiguais. Aussi, redoutant une diminution significative du service rendu au public, le conseil municipal demande au groupe La Poste :

De reconsidérer sa position de réduction des horaires d'ouverture

D'élargir ses horaires au moins deux fois par semaine les après-midis jusqu'à 18 h ou 18 h 30

Un engagement ferme sur la qualité et la régularité du service, qui à l'heure actuelle n'est pas rendu comme il le devrait au regard des nombreuses fermetures imprévisibles et répétées du bureau d'Artigues.

Un engagement sur la prise en compte des besoins réels de la population de la commune en pleine croissance et du développement futur du centre-ville.

De ne pas considérer les bureaux de postes voisins comme des alternatives viables eu égard à la faible mobilité de la clientèle de la Poste la plus fragile.

Dans notre commune en pleine croissance démographique et particulièrement dans un secteur à forts enjeux où la Ville a fait venir sa police municipale dans le centre, où sera accueillie prochainement une résidence intergénérationnelle, de nouveaux commerces de proximité, une halle de marché et où il est prévu une requalification de la place du centre, il n'est pas entendable de laisser reculer le service public de proximité qu'est la Poste. Signer le Conseil Municipal. Je vous propose cette motion ainsi quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette motion. Oui Monsieur COLOMBO. »

**Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui merci Monsieur le Maire. Oui c'est quand même important de voter cette motion ce soir parce que, nous en tant qu'élus, nous avons été élus dans le but d'agir pour l'intérêt local et pour la défense du service public. Notre rôle alors effectivement on n'a pas une obligation de résultat mais on a au moins une obligation de moyens et de tout faire pour défendre le service public de notre commune. Puisque c'est ce qui fait vivre une commune et c'est le seul service public qui nous reste donc il est important de se battre pour le maintenir en place. Sachant que comme vous l'avez dit on est en pleine expansion, on a de nouveaux arrivants, on a une résidence intergénérationnelle qui va se créer donc il y a des besoins et on est en train de nous effacer petit à petit. Le service rendu à la population qui est La Poste et qui créent des difficultés puisqu'on est une commune de la Métropole mais on est à l'extérieur de la Métropole. Se rendre à Tresses pour aller voir le courrier ou chercher un recommandé et il n'y a pas de moyen de locomotion pour aller jusqu'à Tresses en tout cas pas de mobilité prévue pour ça. Après aller à Cenon pour aller à la Banque Postale et puis il n'y a plus de guichet automatique non plus c'est ce genre de choses. C'est la mort d'une commune si on laisse faire ça il faut se battre on n'y arrivera ou on n'y arrivera pas mais au moins on aura fait ce qu'on aura à faire. Il faut se battre pour maintenir ce service public. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y a-t-il d'autres prises de paroles ? Non, écoutez, je vous propose de passer au vote de cette motion ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus et bien à l'unanimité cette motion est adoptée et je vous en remercie. Il me reste à vous remercier, à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, pour certains un bon match et puis nous nous retrouverons l'année prochaine. Merci Messieurs, Dames, le Conseil municipal est clos. »

Le Conseil Municipal se termine à 19 heures 36

**Le Maire**

**Alain GARNIER**